

La visite du premier ministre à Cuba et les commentaires qu'il y a faits pendant son séjour ont certes semé la confusion de par le monde. Pour accroître cette confusion, le premier ministre a dépêché à Londres Ivan Head, son conseiller en politique étrangère, pour expliquer ce que le premier ministre avait dit ou n'avait pas dit pendant son séjour à Cuba. Cela est une autre affaire et non pas celle qui me préoccupe le plus ce soir.

Je veux répéter qu'à l'avenir les contrats conclus entre l'ACDI et les pays défavorisés ou en voie de développement devraient renfermer une clause stipulant que dans le cas où le pays entrerait en guerre ou dont la situation économique s'améliorerait suffisamment, l'aide prendrait fin immédiatement. En outre, tous les contrats en vigueur à l'heure actuelle devraient être examinés sur le champ pour voir s'il ne serait pas possible de bloquer l'aide à Cuba tant que ce pays participera à la guerre en Angola, et j'espère certes qu'il n'y a pas de négociations en cours en vue d'accorder plus d'aide financière ou autre à Cuba.

J'espère que le secrétaire parlementaire pourra éclairer la population canadienne sur cet important sujet ce soir. En terminant, permettez-moi de dire que selon les dernières nouvelles d'aujourd'hui, Cuba a près de 7,000 soldats et conseillers au Moyen Orient, 4,000 hommes en Syrie, 3,000 au Yémen du Sud, et 2,000 en Afrique, sans compter les 12,000 hommes en Angola. Il est difficile de croire que Cuba a besoin de l'aide de l'ACDI.

[Français]

M. Walter Smith (secrétaire parlementaire du ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur l'Orateur, je voudrais donner quelques précisions sur le programme canadien d'assistance à Cuba. Constatons d'abord le fait que le degré de pauvreté du pays est en deçà de \$500 *per capita* par année, ce qui le rend comparable à Trinidad et Tobago, à la Malaisie, au Nicaragua, à la Jamaïque et à d'autres pays avec lesquels le Canada a établi un programme de coopération. Notons aussi que le gouvernement cubain attache une très haute priorité dans son plan de développement à la redistribution des biens et des services, et que tout son programme est étroitement lié au développement social et économique des Cubains. Le programme d'assistance canadien s'inscrit dans les secteurs prioritaires du plan de développement de Cuba. Il vise principalement à la fourniture de biens et de services pouvant générer le développement.

A ce jour, le total de l'assistance canadienne à Cuba est de 14.2 millions de dollars. Une portion de 35 p. 100 de cette somme aura été déboursée avant la fin de la présente année budgétaire, et le reste le sera dans les 18 mois suivants.

Le programme d'assistance technique s'élève à 4.2 millions de dollars sous forme de subventions. Il compte des projets comme les suivants: Le projet CUJAE, qui vise à l'augmentation du nombre d'ingénieurs spécialisés à Cuba: subvention de \$1,147,000, le projet de recherche sur la santé animale: subvention canadienne de l'ordre de \$154,000, le projet visant au développement de l'industrie des agrumes: subvention de \$505,000, le projet visant à stimuler l'industrie de la pêche: subvention de \$1,705,000, le projet de création d'un centre de recherches et de développement pour la transformation des résidus de la canne à sucre en papier: subvention de \$300,000, le projet visant à renforcer le système d'entretien de l'équipement médical dans les centres médicaux et hospitaliers: subvention de \$275,000.

Les autres projets sont de nature analogue et répondent toujours à des besoins précis. Le gouvernement du Canada prend les mesures nécessaires, afin de s'assurer que les

Ajournement

fonds canadiens sont utilisés dans le cadre des projets pour lesquels ils ont été accordés.

Un crédit de 10 millions de dollars sous forme de prêt portant intérêt à 3 p. 100 a également été accordé à Cuba. Ce crédit suppose l'achat au Canada d'équipements nécessaires au développement de Cuba dans des secteurs prioritaires comme l'agriculture, la santé publique et la recherche scientifique. Tous les articles fournis grâce à ce crédit font l'objet d'une analyse interministérielle minutieuse, de façon à ce que le Canada ait la certitude qu'ils sont compatibles avec les buts poursuivis au moment de l'ouverture de ce crédit.

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre. Je regrette d'interrompre l'honorable secrétaire parlementaire, mais les trois minutes qui lui étaient allouées sont maintenant écoulées.

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS—LA LENTEUR DU TRAITEMENT DES DEMANDES DE PENSIONS—LES MESURES CORRECTIVES ENVISAGÉES

M. S. J. Korchinski (Mackenzie): Monsieur l'Orateur, je prends en ce moment la parole pour rappeler une question que j'avais soulevée le 10 février à propos des demandes de pensions adressées par d'anciens combattants. En réponse à ma question, le ministre avait donné une réponse toute faite qu'il m'avait déjà donnée trois ans auparavant, et qu'il avait également donnée peu de jours avant à une question du très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker). J'ai tenté de pousser cette affaire plus loin parce que je n'étais pas satisfait.

J'aimerais à ce point-ci de mon intervention donner la chronologie des faits qui m'ont incité à poser cette question. Un requérant avait présenté une demande de pension en mai 1973. Il a attendu six mois environ avant d'écrire à la Commission canadienne des pensions qui lui a répondu qu'il faudrait attendre un an et demi. Il a attendu jusqu'au 19 février de l'année suivante. Il m'a alors remis copie de la réponse de l'organisme gouvernemental qui lui disait qu'il faudrait 18 mois avant qu'il puisse espérer une réponse.

Le très honorable représentant de Prince-Albert a pris la parole à ce sujet à peu près à cette date et je n'ai pas cru nécessaire de reprendre le même sujet. Ce jour-là comme je l'ai dit, le ministre m'a donné une réponse toute faite au sujet du nombre de demandes qu'on avait étudiées, et le reste. Je suis alors allé parler au ministre personnellement. Je lui ai aussi écrit une lettre lui disant qu'on m'avait informé que si on demandait de retirer la demande, celle-ci perdrait son rang de priorité et se retrouverait au bas de la liste. Je suis allé voir le ministre dans l'espoir que s'il intervenait, l'étude de la demande en serait accélérée.

● (2210)

J'écrivis ensuite à mon correspondant en l'informant que j'en avais parlé au ministre. Je reçus une réponse provisoire du ministre dans une lettre circonstanciée m'expliquant la situation dans les termes mêmes qu'il avait utilisés pour expliquer au député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) la raison de ce délai. J'envoyai alors une note à mon correspondant en lui communiquant la réponse du ministre.

Ensuite, je reçus une lettre du ministre expliquant qu'il avait vérifié auprès de la Commission et que la demande était classée prioritaire. Cela se passait en mai 1974, soit un an environ après que la demande eût été reçue. C'est ce qu'on appelle un cas prioritaire, m'a-t-on dit. En janvier, j'eus d'autres nouvelles. J'en avais pourtant déduit que tout était en ordre. Entre-temps d'autres correspondants